Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité

permis.inspections.ville-marie@montreal.ca

Ville-Marie Montréal

DEMANDE DE COPIES DE PLANS DE CONSTRUCTION

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

La demande doit d'être effectuée par l'une de ces deux personnes :

- ☐ Le propriétaire de l'immeuble (preuve de propriété)
- ☐ Une personne autorisée par le propriétaire (lettre de procuration)

Nom et prénom _____ Téléphone _____

Courriel _____

IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT

Adresse _____

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

_____

_____

_____

_____

Noter que l'arrondissement de Ville-Marie n'a pas en sa possession tous les plans de tous les bâtiments et ne garantit pas la qualité de l'impression des plans ou celle des fichiers numériques. Aucun remboursement ne sera effectué.

Démarche:

Veuillez déposer ce document dûment complété en personne à nos bureaux durant nos heures d'ouverture ou par la poste accompagné d'un chèque à l'ordre de la Ville de Montréal. Pour plus d'informations sur les demandes de copies de plans de construction, incluant les tarifs, rendez-vous sur montreal.ca et tapez « copie de plans d'un bâtiment» dans la barre de recherche.

Je m'engage à défrayer l'ensemble des frais reliés à ma demande (frais de recherche et de reproduction des plans)

_____ _____

Signature du demandeur **Date**

Demande prise par _____